

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 39 + 16 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : Mme A. LEIPP

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : MM. T. SPACH, J.-M. ERTZ - Suppléant -, P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, D. ETTER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, M. J.M. HOERTH, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.-L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes L. JOST-LIENHARD, D. HAMM - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. GANGLOFF -, Mme L. MEHL - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. M. MEYER - Pouvoir à M. S. FATH -, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. P. MICHEL, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, M. G. REUTENAUER, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, G. HALTER - Pouvoir à M. A. DANNER -, Y. KLEIN, H. STEGNER - Pouvoir à M. T. SCHINI -, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. A. SPAEDIG -, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.-C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. J.-M. REICHHART -.

Délibération n°10: Désignation du remplaçant de M. Patrick MICHEL pour siéger à la réunion du 15 avril 2024 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les articles L751-2 et R751-2 du code du commerce,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2024 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Bas-Rhin, chargée d'émettre un avis sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée en vue de l'extension de la surface de vente et du point permanent de retrait du supermarché MATCH situé rue d'Obermodern à Bouxwiller,

Vu la décision du Conseil communautaire, prise à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de DÉSIGNER M. H. DOEPPEN** comme remplaçant de M. Patrick MICHEL pour siéger à la réunion du 15 avril 2024 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Bas-Rhin, chargée d'émettre un avis sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée en vue de l'extension de la surface de vente et du point permanent de retrait du supermarché MATCH situé rue d'Obermodern à Bouxwiller ;

*** de CHARGER** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Anastasie LEIPP
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président